



# Ecole des filles Lompret

Cent cinquante ans nous séparent de la promulgation de la loi Duruy rendant obligatoire dans toutes les communes de plus de 500 habitants la création d'une école primaire de filles. Elle marque le début du développement de l'éducation des jeunes filles en France.

Dès 1836, une ordonnance incite chaque commune à se doter d'une école primaire pour filles. Cependant, contrairement aux écoles de garçons, l'ouverture d'écoles de filles se fait très rare. Leur éducation est en grande majorité dispensée par des congrégations religieuses. Ces jeunes filles destinées à tenir le rôle d'épouses puis de mères, suivent des enseignements qui leur inculquent les bases de la parfaite ménagère et des notions d'instruction religieuse.

Nombreux sont les politiques et membres du gouvernement qui sont effrayés par l'influence de l'Eglise dans l'éducation des jeunes filles. C'est dans ce contexte que, le 10 avril 1867, la loi Duruy est votée. Dorénavant, les institutrices laïques ne peuvent plus être remplacées par des congréganistes dans les écoles. Des modifications sont apportées dans le programme scolaire obligatoire des jeunes filles. Celui-ci comprend l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des rudiments du calcul, une éducation morale et religieuse et des « travaux d'aiguille ». Désormais, deux tiers des jeunes filles sont scolarisées. La Troisième République instaure, sous l'impulsion de Jules Ferry et grâce aux lois scolaires de 1881-1882, la gratuité, l'obligation scolaire de 6 à 13 ans et la laïcité, sans établir de différence entre les filles et les garçons.

Au cours des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, l'interdiction de recevoir dans une même classe, voire un même bâtiment, des garçons et des filles fait son apparition. La mixité continue pourtant d'exister dans les villages les plus modestes où les effectifs sont insuffisants pour la création d'une école de filles distincte de l'école de garçons. Il faudra attendre les années 1960 pour voir se généraliser la mixité dans l'enseignement.

## Des travaux d'aiguilles à la puériculture.

Lire, écrire, compter, coudre et tricoter ! Voilà ce qu'une petite fille doit savoir en sortant de l'école primaire.

Les travaux d'aiguilles entrent dans les programmes scolaires dès la révolution. Pour les législateurs, il est nécessaire que les femmes sachent lire et écrire mais il ne faut surtout pas les couper du travail manuel qui sera la principale activité de leur vie. Ainsi, les travaux d'aiguilles doivent permettre aux futures épouses et mères de confectionner et d'entretenir les vêtements de la famille. On leur enseigne donc le crochet, le tricot, le marquage (traçage de lettres sur les tissus), la couture, le raccommodage, la coupe et la confection des vêtements.

Les travaux d'aiguilles sont enseignés par l'institutrice, ou à défaut et notamment en cas d'école mixte, par une maîtresse de couture rétribuée. Pour obtenir leur brevet, les postulantes institutrices doivent savoir manier l'aiguille. Des cours de couture sont même dispensés aux élèves des écoles normales de filles.

À mesure que le siècle avance, le programme de l'enseignement manuel évolue et s'étioffe tout en maintenant le but de transformer les fillettes en parfaites ménagères. Les travaux d'aiguilles vont se limiter à la couture, au marquage et au tricot mais vont s'ajouter des notions de cuisine, de jardinage, d'hygiène et de puériculture.

### La 1<sup>ère</sup> école communale, mixte

En 1838, la commune de Lompret compte presque 600 habitants. Depuis 1833 et la loi Guizot, chaque commune de plus de 500 habitants est tenue de se munir et d'entretenir une école de garçons et un instituteur. Lompret n'est pas encore propriétaire de son école, elle loue alors un bâtiment au centre de la commune (l'emplacement actuel de la maison des associations). Dans les petits villages comme Lompret, l'instituteur accueille également les filles afin de remplir la classe. Les filles et les garçons sont alors séparés par un rideau ou une cloison et ne partagent pas la même cour. Le cabaret de M. Beghin, situé rue de l'Église, est acheté afin d'y installer la maison d'école. L'instituteur Pierre François Lys, âgé de 25 ans, continue d'y recevoir les enfants des deux sexes.

### La 1<sup>ère</sup> école de filles, privée

Les sœurs de la Sainte Famille semblent arriver à Lompret en 1841, date à laquelle Joséphine Dambricourt, propriétaire du château de Lassus, fait construire une école et pensionnat au 1 rue de la Chapelle.

Une seconde école privée de filles paraît avoir existé, ruelle des Vilains. Construite par la Comtesse Alban d'Hespel en 1899, elle n'apparaît plus sur la cadastre d'après-guerre.

### La 1<sup>ère</sup> école de filles, publique

En 1894, la commune entretient alors une école de garçons. Les filles sont instruites par les religieuses de la Sainte Famille. Le maire de l'époque, Jules DESTOMBES, pour se conformer à la loi doit ériger dans sa commune une école laïque de filles. Le terrain appartenant à Paul Saingier, agriculteur, situé rue du de la Chapelle, non loin de l'école privée est

retenu. La déclaration d'utilité publique est prononcée par jugement en mai 1898. Le propriétaire du terrain exproprié et la commune ne s'entendent pas sur les indemnités d'éviction. La commune offre 800 fr, l'exproprié lui en demande 7 770. Il touchera finalement 2 400 fr et la commune sera condamnée aux dépens pour ne pas avoir « répondu aux offres dans le délai de la loi ».

## Les écoles communales ou la co-instruction

Au lendemain de la 1ère Guerre mondiale, la commune peine à se relever. Soixante-trois habitants sont de retour en janvier 1919. La plupart des maisons sont détruites ou fortement endommagées. Vu l'urgence des réparations à effectuer dans les écoles ainsi que les réparations du presbytère et de l'Eglise, la commune sollicite une avance de 125 000 francs à valoir sur dommages de guerre. En fin d'année, les instituteur et institutrice publics de la commune demande au conseil municipal d'approuver la décision qu'ils viennent de prendre de pratiquer la co-instruction dans leurs classes respectives.

Telles sont les raisons exposées dans la lettre adressée aux membres du conseil « Le système co-instructif présente de sérieux avantages, principalement après la période troublée que nous venons de traverser, période tout à fait préjudiciable à l'éducation des enfants de nos régions. Il leur permettra dans une plus large mesure de rattraper un peu du temps perdu, à cause de l'occupation ennemie, en ce sens qu'il réduit le nombre de cours dans chaque classe et permet aux maîtres de consacrer plus de temps à chacun de ses élèves. Il rend également possible une surveillance plus étroite des enfants, d'où une étude plus approfondie de chacun d'eux dont la conséquence est de les amener à fournir plus d'efforts personnels et à réaliser davantage de progrès. Il s'ensuit une émulation bienfaisante pour tous. Il présente enfin, pour les récréations le grand avantage de grouper naturellement les enfants d'après leur âge et de leur permettre de se livrer entièrement à leurs jeux sans être exposés aux taquineries ou aux abus d'autorité des plus grands. Cet avantage est tout à fait appréciable au point de vue éducatif. »

La co-instruction (le terme de mixité n'apparaît pas avant 1950) fut appliquée en France d'abord dans les salles d'asiles, puis en 1881 dans les écoles maternelles, ainsi que dans les villages de moins de 500 habitants en 1886. Cet état de fait va être légitimé en 1934 à Lompret, lorsque l'inspecteur primaire demande l'avis du conseil municipal sur les classes géminées. Ce dernier, après avoir fait remarquer que les succès au certificat d'étude n'ont jamais été aussi nombreux depuis que cette pratique fonctionne, que celle-ci n'a donné lieu à aucune observation, donne un avis très favorable à la continuation du fonctionnement des classes géminées.

## Le groupe scolaire de la Cité familiale

En 1956, la commune compte un peu plus de 600 habitants. L'adjoint au maire, Jules Brame, expose la situation devant laquelle vont se trouver les habitants des 62 maisons qu'on construit près de Lambersart et qui vont se trouver à 3 km de l'école la plus proche. Quatre mois plus tard, le maire annonce que ce n'est plus 62 maisons neuves qu'on construira à Lompret mais peut-être davantage car une nouvelle demande de lotissement vient d'ar-



Ecole communale de filles - 1981



Ecole mixte du centre

river pour 122 maisons supplémentaires. Il fait remarquer que déjà une mère de famille est venue demander où pourront aller ses enfants en octobre prochain car la commune de Lambersart va les refuser. Il est donc urgent d'étudier la construction d'une école. M. Manier, instituteur et secrétaire de mairie, interrogé sur la place libre dans les deux écoles existantes de Lompret, déclare qu'on pourra y admettre de 30 à 40 élèves au grand maximum. Finalement, le conseil déclare qu'il n'est pas contre la construc-

tion d'une école mais qu'il a peur des charges qui pourraient s'en suivre pour le budget communal.

Le groupe scolaire de la cité familiale sera construit en trois tranches. D'abord l'école de filles, puis l'école de garçons et enfin une classe supplémentaire de garçons et un 4ème logement. Les terrains nécessaires au nouveau groupe scolaire sont achetés en 1958 à M. et Mme Delattre, cultivateurs. L'établissement scolaire sera dénommé Joliot-Curie en 1976. La même année, l'inspecteur départemental de l'éducation nationale donne un avis favorable à la mixité des écoles de la rue Paul Brame.

## *Le groupe scolaire Pasteur*

En 1978, le conseil municipal décide la création d'un nouveau groupe scolaire pour permettre l'unification des diverses écoles disséminées sur son territoire : l'école Pasteur située rue de l'Eglise, l'école du Pont située rue de la Chapelle et le groupe scolaire Joliot-Curie situé rue Paul Brame. Elles seront désaffectées et vendues. Le groupe scolaire Joliot-Curie est cédé en 1980 à la société SEDAF pour la construction d'une douzaine de maisons. L'ancienne école de filles est quand a elle cédée l'année suivante à des pérenchinois et sera transformée en habitation particulière. Seul subsiste le bâtiment de l'école de la rue de l'Eglise, convertie depuis en garderie.

Les élèves font leur rentrée dans les nouveaux locaux en 1981. La journée porte ouverte organisée le 5 septembre remporte un grand succès. Quatre classes sont ouvertes pour un effectif de 72 élèves. Une cantine provisoire, installée dans le hall d'entrée, accueille une vingtaine d'enfants (le transport scolaire du midi étant supprimé). Elle fonctionne avec six tréteaux, deux planches, des assiettes et couverts et une armoire chauffante offerte gracieusement par la société Denosque qui fournit les repas. Le restaurant scolaire sera construit en 1983.

### **Le Service d'Aide à la Gestion des Archives Communales**

Ce service proposé par le Sivom alliance nord-ouest depuis 2007 aux communes adhérentes est constitué de trois archivistes. Il intervient dans les mairies pour traiter les archives anciennes comme contemporaines. Il réalise également un travail de valorisation des collections patrimoniales des communes.

Nous contacter : [archives@sivomano.fr](mailto:archives@sivomano.fr)

Légende photo 1<sup>ère</sup> de couverture : école privée de fille - 1920

Sources : Archives communales

Mise en page : Service animation et patrimoine

Octobre 2017